

Communauté francophone accueillante de Prince George

Charte d'engagement et de responsabilité établie entre :

Le Comité consultatif communautaire

Le Cercle des Canadiens Français de Prince George

Le Réseau en immigration francophone de Colombie-Britannique

2020-2023

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	2
VALEURS ET ETHIQUE.....	2
LE COMITE CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE	4
MISSIONS ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DE L'INITIATIVE DE LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE ACCUEILLANTE	4
COMPOSITION.....	4
FONCTIONNEMENT ET REUNIONS	5
COORDINATION	6
ROLE DU CCC VIS-A-VIS DES ORGANISMES FINANCES PAR IRCC	6
MANDAT DES MEMBRES.....	7
CONFLITS ET CONFLITS D'INTERETS	7
LE CERCLE DES CANADIENS FRANÇAIS DE PRINCE GEORGE	8
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DU PROJET DE COMMUNAUTE FRANCOPHONE ACCUEILLANTE DE PRINCE GEORGE	8
RESPONSABILITES VIS-A-VIS D'IRCC	8
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DU COMITE	8
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DU RIFCB.....	8
LE RESEAU EN IMMIGRATION FRANCOPHONE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE.....	9
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DE L'INITIATIVE DE LA COMMUNAUTE FRANCOPHONE ACCUEILLANTE DE PRINCE GEORGE	9
RESPONSABILITES VIS-A-VIS D'IRCC	9
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DU COMITE	10
RESPONSABILITES VIS-A-VIS DU CCFPG	10

Mise en contexte

Une « Communauté francophone accueillante » est une communauté inclusive où les nouveaux et nouvelles arrivant(e)s d'expression française ont le sentiment que leur identité est respectée, se sentent intégrés à la communauté d'accueil et ont accès à toutes sortes d'opportunités pour contribuer pleinement à la société canadienne ».

En novembre 2018, suite à un appel à candidatures, Prince George a été sélectionnée pour porter l'initiative pilote des Communautés francophones accueillantes, lancée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) avec l'appui en province du Réseau en immigration francophone de Colombie-Britannique (RIFCB).

Un Comité consultatif communautaire a dès lors été créé pour permettre d'établir un état des lieux des besoins des immigrants arrivant à Prince George. Les membres ont élaboré un Plan communautaire en vigueur du 1er avril 2020 au 31 mars 2023.

Ce Plan est financé par IRCC à hauteur de 431 000 \$ par an pendant trois ans. La communauté s'est ainsi engagée à renforcer son accueil à travers d'activités autour de l'emploi, de l'installation et du bien-être des nouveaux arrivants.

La mise en œuvre est assurée par trois parties prenantes :

- Localement, le Cercle des Canadiens français de Prince George (CCFPG) développe, met en place et offre aux nouveaux arrivants francophones les services d'établissement inscrits dans le Plan communautaire, en partenariat avec les acteurs locaux et provinciaux.
- Le Réseau en immigration francophone (RIFCB) assure principalement la sensibilisation, la mobilisation, la concertation communautaire autour de l'initiative de la Communauté francophone accueillante en Colombie-Britannique, met en œuvre les activités de nature indirecte du Plan communautaire et appuie le CCC.
- Le Comité consultatif communautaire (ci-après : le Comité), au sein duquel est assuré la concertation et le suivi de l'avancement du Plan communautaire.

Les organismes bénéficiaires d'une Entente de contribution d'IRCC pour la mise en œuvre de ce projet sont le CCFPG et la FFCB.

La présente charte énonce les engagements et les responsabilités de chaque partie prenante quant à la bonne mise en œuvre de l'initiative.

Valeurs et éthique

Les parties prenantes de l'initiative de la Communauté accueillante placent toujours l'intérêt du nouvel arrivant au centre de leurs préoccupations et de leurs actions et respectent les caractéristiques suivantes établies par IRCC :

Leadership inclusif

Les autorités locales et leaders communautaires francophones travaillent ensemble pour créer une communauté accueillante et inclusive facilitant ainsi des connections entre les nouveaux arrivants et les membres de la communauté d'accueil. Ils prônent un discours favorable à la diversité et l'inclusion.

Accès équitable aux services d'accueil et d'établissement

Les nouveaux arrivants ont accès à des services et ressources en français et liés à la communauté francophone afin de leur permettre une intégration réussie.

Développement économique, entrepreneuriat et emploi

La communauté d'accueil reconnaît, valorise et met à profit l'expertise qu'apportent les nouveaux arrivants d'expression française afin d'accroître la vitalité économique de la région.

Engagement et participation civique

Les nouveaux arrivants participent aux différentes activités communautaire, civique et politique de la communauté francophone d'accueil.

Espaces publics accueillants

Des espaces publics et infrastructures de loisirs francophones sont accessibles, facilitent la cohésion sociale, améliorent la qualité de vie, ainsi que l'intégration des nouveaux arrivants au sein de la communauté d'accueil.

Communautés sécuritaires

Les communautés d'accueil francophones encouragent les échanges entre les nouveaux arrivants et les autorités afin de développer un bon niveau de confiance.

Communautés inclusives

Les nouveaux arrivants ont le sentiment que leur identité est respectée et se sentent intégrés à la communauté d'accueil francophone. Les membres de la communauté ont une attitude positive envers les nouveaux arrivants. Ils se font confiance et se comprennent mutuellement.

Les parties prenantes de la Communauté francophone accueillante de Prince George sont guidés par les valeurs et les comportements suivants :

- Respect
- Intégrité
- Engagement
- Équité
- Transparence
- Inclusion
- Collaboration

De la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre, l'initiative de la communauté accueillante de Prince George repose sur les principes CŒUR promus par IRCC :

Centré sur les résultats

Programmes axés sur des données probantes en vue de garantir les meilleurs résultats à court terme pour le client.

Œuvrer pour les clients

Programmes adaptés aux profils particuliers des clients. Il s'agit notamment d'offrir des services en français dans un milieu francophone, et de mettre l'accent sur les clients vulnérables, marginalisés ou confrontés à des obstacles.

Utilisation efficiente des ressources

Programmes qui ont recours aux moyens les plus efficaces pour atteindre les meilleurs résultats, y compris l'utilisation d'approches novatrices et de projets pilotes.

Réactif

Programmes qui répondent non seulement aux besoins des clients, mais aussi à ceux de la société dans son ensemble, afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants et de réaliser la vision commune pour l'établissement et l'intégration.

Le Comité consultatif communautaire

Missions et responsabilités vis-à-vis de l'initiative de la Communauté francophone accueillante

Le Comité a pour mission de réunir les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative des Communautés francophones accueillantes à Prince George. Il permet de s'assurer que les nouveaux arrivants francophones sont placés au cœur de la démarche et des actions entreprises et que l'ensemble de leurs besoins sont couverts au mieux, au niveau local. À ce titre, il partage sa connaissance du contexte local, ses réseaux locaux et toute autre information pertinente pour enrichir le projet et répondre au mieux aux besoins des nouveaux arrivants francophones.

Instance de veille et de concertation, le comité se réunit régulièrement pour :

- Suivre l'avancement du projet par rapport au Plan communautaire et, le cas échéant, émettre des recommandations et partager des bonnes pratiques pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;
- Examiner d'éventuelles évolutions des priorités, co-développer des solutions et, le cas échéant, faciliter la prise de décision des diverses parties prenantes, toujours dans l'intérêt des nouveaux arrivants francophones ;
- Partager les connaissances et expertises de chacun des membres pour mettre à jour et élargir les compétences du Comité.

Le Comité est représentatif de la communauté francophone de Prince George, et est inclusif. Les membres du comité collaborent en transparence et communiquent régulièrement entre eux en partageant toute information pertinente sur le projet. Le champ d'action du comité est de dimension locale. Son mandat est limité à l'initiative des communautés francophones accueillantes à Prince George. Le CCC tient compte des résultats de l'évaluation mise en place et participe à l'amélioration continue du projet. Il représente en cas de besoin la communauté francophone de Prince George dans les instances ou les événements locaux, provinciaux ou nationaux, en lien avec l'initiative.

Composition

Le Comité est composé de 7 membres titulaires au minimum et 12 membres au maximum. Les membres s'engagent pour toute la durée du projet.

Parmi eux, sont si possible représentés :

- Des organismes représentant la communauté francophone de Prince George
- Des organismes (à portée provinciale ou locale) offrant des services pour les nouveaux arrivants francophones à Prince George
- Un représentant des bénévoles impliqués dans l'initiative
- Au moins une personne représentante des nouveaux arrivants francophones à Prince George
- Des représentants des milieux économiques locaux
- Un représentant de la ville de Prince George
- Les organismes responsables de la mise en œuvre du projet : CCFPG et FFCB, via le RIFCB

Les personnes représentant un organisme qui siègent au Comité ont la capacité d'engager la responsabilité de l'organisme qu'elles représentent, et peuvent parler en son nom.

Les membres déjà en place peuvent prospecter et identifier de nouveaux membres potentiels issus de la communauté de Prince George et les proposer au Comité. La priorité doit être donnée aux secteurs pas ou peu représentés autour de la table.

Les membres du Comité peuvent être parties prenantes d'une ou plusieurs activités menées dans le cadre de l'initiative des communautés francophones accueillantes à Prince George et sont particulièrement engagés pour sa réussite. À ce titre :

- Ils mettent en œuvre et rendent compte des activités qui leur ont été confiées ;
- Ils tiennent compte des résultats de l'évaluation et participent à l'amélioration continue des activités qui le concernent ;
- Ils respectent en tout point les exigences d'IRCC (ex. : collecte et partage des données nécessaires à la reddition de comptes sur les activités, sécurisation des données personnelles des clients, etc.).

Le Comité peut impliquer d'autres acteurs à différentes étapes du projet, qui peuvent ponctuellement se joindre aux réunions régulières, pour apporter leur expertise.

Fonctionnement et réunions

Le Comité se réunit de manière régulière, en moyenne une fois par mois. Les réunions se déroulent en français.

Les réunions du comité peuvent régulièrement se dérouler lorsque les deux tiers des membres au moins sont présents.

Un membre titulaire est nommé à tour de rôle pour présider la séance du Comité. À ce titre, il est en charge de :

- Co-développer l'ordre du jour et le contenu des rencontres avec le RIFCB et le CCC
- S'assurer de la bonne organisation de la réunion
- D'ouvrir la réunion
- Coordonner le déroulement de la réunion avec l'appui du RIFCB (suivi de l'ordre du jour, animation des échanges, respect du temps)
- D'appeler au vote si celui-ci est nécessaire
- De valider les relevés de décision

Le Comité prend des décisions sur l'exécution du projet par consensus. Le consensus est un mode de prise de décision permettant à tous les participants d'être en accord avec la décision prise. Si le consensus ne peut pas être atteint, il fonctionnera par consentement. Le consentement est un mode de décision permettant à tous les participants de ne pas être en désaccord avec la décision prise.

Si aucun de ces deux modes de décision n'est atteint, les décisions se prendront par vote à la majorité des deux tiers des membres présents.

La participation aux réunions du Comité ne donne pas droit à indemnisation financière.

Les réunions se déroulent en présentiel – dans les locaux du CCFPG – ou à distance (téléconférence ou vidéoconférence), en fonction des besoins et capacités de déplacement de chacun.

Coordination

Le RIFCB assure la coordination des réunions du Comité avec l'appui logistique du CCFPG. À ce titre :

- Il accompagne et appuie le Comité, notamment en co-développant les ordres du jour et le contenu des rencontres avec le/la Président/e de séance et le CCC ;
- Le CCFPG assure l'organisation logistique des réunions
- Le RIFCB coordonne le déroulement des réunions avec l'appui du président de séance (suivi de l'ordre du jour, animation des échanges, respect du temps) ;
- Le RIFCB et le/la Président/e co-animent le comité consultatif, en fonction des ordres du jour
- Le RIFCB rédige les relevés de décision et l'envoie aux membres après validation du Président de séance au plus tard 15 jours après la rencontre.

Rôle du CCC vis-à-vis des organismes financés par IRCC

Rôle du Comité vis-à-vis du CCFPG

Il aiguille et réfère activement les immigrants francophones avec qui il est en contact vers les services et activités du CCFPG ;

Il partage sa connaissance du contexte local, ses réseaux locaux et toute autre information pertinente pour enrichir les services et activités afin de répondre au mieux aux besoins des nouveaux arrivants francophones ;

Il suit l'évolution des besoins des immigrants francophones et, le cas échéant, émet des recommandations afin d'adapter au mieux les services et activités aux besoins identifiés ;

Il suit l'avancement des activités par rapport au Plan communautaire et, le cas échéant, émet des recommandations pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;

Il offre un cadre de concertation pour examiner d'éventuelles évolutions des priorités, co-développer des solutions et faciliter la prise de décision.

Rôle du Comité vis-à-vis du RIFCB

Il offre un cadre de concertation pour examiner d'éventuelles évolutions des priorités, co-développer des solutions et faciliter la prise de décision ;

Il participe aux consultations, partage sa connaissance du contexte local, ses réseaux locaux et toute autre information pertinente pour enrichir les activités confiées au RIFCB afin de répondre au mieux aux besoins de la communauté francophone et des nouveaux arrivants ;

Il assure la mobilisation des immigrants francophones locaux pour participer aux activités indirectes mises en œuvre par le RIFCB (ex. : consultations) ;

Il suit l'évolution des besoins de la communauté et des immigrants francophones et, le cas échéant, émet des recommandations afin d'adapter au mieux les activités confiées au RIFCB aux besoins identifiés ;

Il suit l'avancement des activités par rapport au Plan communautaire et, le cas échéant, émet des recommandations pour favoriser l'atteinte des résultats visés ;

Il relaie dans ses réseaux et auprès des diverses parties prenantes les communications liées à l'initiative au plan national et provincial ;

Il partage avec le RIFCB toute information utile ou nécessaire à la reddition de comptes sur l'initiative au niveau national et provincial ;

Il collabore avec le RIFCB lorsque celui-ci développe des présentations, affiches, brochures ou tout autre support en vue de la promotion et de la reddition de compte au niveau national et provincial ;

Tout au long de l'initiative, il informe le RIFCB de tout besoin d'appui ou de formation complémentaire afin de permettre l'atteinte des résultats visés ;

Il participe à l'évaluation de l'initiative au niveau national et provincial.

Mandat des membres

Les membres du comité sont engagés pour toute la durée du projet.

Les membres représentant une personne morale siègent au titre de la personne morale.

Le Comité peut comprendre des membres qui siègent à titre personnel (exemple : personne représentante des nouveaux arrivants francophones à Prince George).

Chaque organisme membre peut, s'il le souhaite, désigner une personne titulaire et une personne suppléante pour participer au Comité. Les suppléants sont invités à participer aux réunions du Comité. Seuls les titulaires ont droit de vote.

Si un membre souhaite quitter le Comité, la démission doit être discutée avec les autres membres et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le membre démissionnaire, et acceptées par le Comité.

Si le Comité souhaite se séparer d'un de ses membres, cette décision doit être discutée collégalement, et les conséquences doivent être anticipées et assumées par le Comité.

Toute décision ayant pour finalité le départ d'un des membres du Comité doit être prise avec recul, mesure, dans la bienveillance et le respect de chacun, et avoir un impact minimal sur la cohésion de la communauté francophone de Prince George, et sur la qualité du projet dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes à Prince George.

Conflits et conflits d'intérêts

Les actions et les prises de position du Comité doivent en tout temps refléter et considérer prioritairement les besoins des immigrants et de la communauté. Les besoins financiers et opérationnels des organismes ne doivent en aucun cas interférer dans la réalisation du mandat du Comité.

Les membres en situation de conflit d'intérêts réel et/ou apparent tel que défini par une référence acceptée (IRCC) devront le déclarer et se retirer de la prise de décision.

En cas de conflits entre les membres du Comité ou entre les acteurs impliqués dans l'initiative des communautés francophones accueillantes à Prince George, le règlement se fait prioritairement à l'amiable. Le RIFCB peut être sollicité pour assurer la médiation, au besoin.

Tout conflit doit se régler dans le respect et la dignité de chacun, et en transparence.

Le Cercle des Canadiens Français de Prince George

Responsabilités vis-à-vis du projet de Communauté francophone accueillante de Prince George

Dans le cadre de son Entente de Contribution signée avec IRCC, il développe, met en place et offre aux nouveaux arrivants francophones les services d'établissement inscrits dans le Plan communautaire, documente l'évolution des besoins des nouveaux arrivants francophones et, si besoin, adapte les services offerts pour répondre au mieux à ces besoins.

À ce titre, il identifie et mobilise les compétences, expertises et ressources nécessaires pour mettre en œuvre les activités du Plan communautaire et assurer l'atteinte des résultats visés.

Il communique activement sur les services, activités et ressources qu'il offre aux nouveaux arrivants francophones et assure la bonne diffusion des informations sur les services et activités aux diverses parties prenantes.

Il assure la collecte des données permettant le suivi des résultats obtenus et l'évaluation du projet, tient compte des résultats de l'évaluation et participe à l'amélioration continue du projet.

Responsabilités vis-à-vis d'IRCC

Le Cercle rend compte au bureau régional d'IRCC selon les dispositions de son entente de contribution. Il communique au ministère les informations nécessaires à l'évaluation des services et activités offerts, notamment par le biais de la plateforme IEDEC.

Il se conforme aux termes de son entente de contribution avec IRCC en ce qui concerne les activités du Plan communautaire qui lui ont été confiées.

Responsabilités vis-à-vis du Comité

Le Cercle prend part aux réunions du Comité et communique aux membres toute information pertinente en lien avec l'initiative (évolution des besoins des nouveaux arrivants, bonnes pratiques, succès et éventuels défis rencontrés), notamment afin de permettre l'amélioration continue du projet.

Il assure l'organisation logistique, accueille les rencontres du Comité et met à disposition le matériel nécessaire à leur bon déroulement.

Il rend compte au Comité sur les activités du Plan Communautaire qui lui ont été confiées et prend en compte les recommandations et les orientations prises par consensus ou par vote par le Comité pour mener les activités qui lui ont été confiées.

Responsabilités vis-à-vis du RIFCB

Le Cercle travaille en collaboration avec le RIFCB. À ce titre :

- Il assure la mobilisation des immigrants francophones locaux pour participer aux activités indirectes mises en œuvre par le RIFCB (ex. : consultations) ;
- Relais dans ses réseaux les communications liées à l'initiative au plan national et provincial ;
- Partage avec le RIFCB toute information utile ou nécessaire à la reddition de comptes sur l'initiative au niveau national et provincial ;
- Collabore avec le RIFCB lorsque celui-ci développe des présentations, affiches, brochures ou tout autre support en vue de la promotion et de la reddition de compte au niveau national et provincial ;
- Tout au long de l'initiative, informe le RIFCB de tout besoin d'appui ou de formation complémentaire afin de favoriser l'atteinte des résultats visés ;
- Participe à l'évaluation de l'initiative au niveau national et provincial, notamment en documentant et partageant avec le RIFCB les bonnes pratiques et les défis rencontrés.

Le Réseau en immigration francophone de Colombie-Britannique

Responsabilités vis-à-vis de l'initiative de la Communauté francophone accueillante de Prince George

Dans le cadre de son Entente de Contribution signée avec IRCC, il assure, en étroite collaboration avec le CCC, la sensibilisation, la mobilisation et la concertation communautaire autour de l'initiative de la Communauté francophone accueillante en Colombie-Britannique, entre autres auprès des acteurs provinciaux.

À ce titre, il met en œuvre les activités de nature indirecte du Plan communautaire, appuie le travail du Comité consultatif communautaire et accompagne le CCFPG dans la mise en œuvre du projet.

Il entretient un dialogue continu avec la FCFA du Canada et le Centre des politiques d'établissement francophone d'IRCC au sujet de l'initiative et tient les diverses parties prenantes informées des orientations nationales et provinciales de l'initiative. Il assure par ailleurs la bonne diffusion de toute autre information pertinente aux diverses parties prenantes.

Il assure la promotion de l'initiative et contribue aux actions de communication autour de la communauté francophone accueillante de Prince George.

Il participe activement à l'évaluation de l'initiative et contribue à son amélioration continue, notamment pour assurer que les immigrants francophones soient placés au cœur de la démarche et des actions entreprises.

Responsabilités vis-à-vis d'IRCC

Le RIFCB assure la diffusion des informations fournies par le ministère dans le cadre de l'initiative. Il représente la communauté francophone de Colombie-Britannique et fait remonter au niveau national les informations liées à l'initiative.

Il rend compte au ministère de ses activités d'appui au CCC et aux autres parties prenantes dans le cadre de l'initiative.

Il se conforme aux termes de son entente de contribution avec IRCC en ce qui concerne les activités du Plan communautaire qui lui ont été confiées.

Responsabilités vis-à-vis du Comité

Le RIFCB appuie la mobilisation et la gouvernance locale et participe à la sensibilisation des acteurs de la communauté.

À ce titre, il assure la coordination du CCC, avec l'appui du CCFPG (voir termes qui s'y réfèrent).

D'autre part, en tant que responsable des activités indirectes :

- Il prend part aux réunions du Comité ;
- Rend compte au Comité sur les activités du Plan Communautaire qui lui ont été confiées ;
- Prend en compte les recommandations et les orientations prises par consensus ou par vote par le Comité pour mener les activités qui lui ont été confiées ;
- Diffuse auprès des membres du Comité les informations pertinentes liées à l'initiative (IRCC, FCFA, autres provinces...) ;
- Lorsque pertinent, partage son expertise, ses connaissances et ses réseaux avec le Comité afin d'atteindre les résultats visés.

Responsabilités vis-à-vis du CCFPG

Le RIFCB travaille en collaboration avec le Cercle. À ce titre :

- Il aiguille et réfère les immigrants francophones avec qui il est en contact vers les services et activités du CCFPG, lorsque pertinent ;
- Incite l'ensemble des membres du RIFCB et la collectivité dans son ensemble à aiguiller et référer activement les immigrants francophones vers les services et activités du CCFPG, lorsque pertinent ;
- Communique les informations pertinentes liées à l'initiative (IRCC, FCFA, autres provinces...) ;
- Participe au recrutement et à la formation du personnel dédié à la Communauté accueillante ;
- Partage son expertise, sa connaissance du Programme d'établissement d'IRCC et ses réseaux avec le CCFPG afin de favoriser l'atteinte des résultats visés ;
- Appuie la communication sur les services offerts et promeut auprès de ses réseaux le bilan des activités et les succès rencontrés ;
- Accompagne et appuie le CCFPG tout au long de l'initiative, selon les besoins ;
- Facilite les connexions entre son réseau et le CCFPG.

Le présent document sera soumis annuellement au CCC pour révision. Il sera aussi modifiable au besoin dans les cas suivants : changement d'orientation des lignes directrices du programme par IRCC, difficultés majeures d'un des signataires de l'entente (légal, humaines ou financières), inadéquation manifeste d'un rôle ou d'une mission menée par une des parties prenantes.

Toute modification doit être soumise à l'approbation du comité.

Fait à, le.....

Nom, Fonction, Organisme (si applicable), Poste (titulaire ou suppléant) et Signature :